

L'ARTICULATION ENTRE GRAMMAIRES SCOLAIRES ET GRAMMAIRES SAVANTES AU XIX^e SIÈCLE (1815-1863) : COMPLÉMENT ET VERBE TRANSITIF.

Bérengère Bouard

Université Nancy II, UMR 7118 ATILF

Cette contribution vise à interroger le rôle des grammaires savantes par rapport aux grammaires scolaires dans la constitution de deux savoirs grammaticaux au XIX^e siècle : la notion de complément et la catégorie de verbe transitif. André Chervel situe le début de la seconde grammaire scolaire aux environs des années 1870 (1977, p. 161-162)¹ en s'appuyant sur deux changements liés l'un à l'autre. D'une part, l'adoption du complément circonstanciel, qui entraîne une réorganisation et une hiérarchisation des compléments indirects (Chervel 1977, p. 171-181, 184, 2008, p. 230, 260). D'autre part, la modification du classement des verbes en actifs et neutres au profit d'un classement syntaxique en verbe transitif et intransitif² (Chervel 1977, p. 244-246). Ces changements s'expliquent par la nécessité de repérage et de différenciation des compléments pour l'accord du participe passé (Chervel 1977, p. 245)³, la grammaire scolaire étant conçue comme une véritable « méthode pédagogique d'acquisition de l'orthographe » (Chervel 1998, p. 14)⁴. Par ailleurs, on a coutume d'identifier deux types de rapports entre la grammaire scolaire et la grammaire savante au XIX^e siècle. Premièrement, la théorie de la grammaire scolaire, étant une création de l'école « dans l'école et pour l'école » (Chervel 1998, p. 14), apparaît par nature « imperméable à toute influence savante » (Chervel 1977, p. 274). Deuxièmement, on associe généralement le développement de la grammaire scolaire au début du XIX^e siècle à l'appauvrissement parallèle de la grammaire savante (Chervel 1977, p. 69), l'essor de la grammaire scolaire étant parfois même présenté comme une cause de stérilisation de la réflexion savante (Chervel 1977, p. 29).

On peut nuancer cette double thèse de l'autonomie des savoirs scolaires par rapport aux savoirs savants et du « déclin de la grammaire générale » (Joly 1972, p. 11) au XIX^e siècle. En effet, lorsque l'on considère un corpus différent et que l'on met les textes en série sur la période allant de 1815 à 1863, on fait deux constats. Premièrement, des grammaires générales ou savantes continuent de paraître au XIX^e siècle et elles sont remarquables à différents égards (Bourquin 2005, Bouard, 2009)⁵. La prise en compte de celles-ci modifie la datation et l'interprétation des

¹ Elle est présentée comme concomitante de la rénovation pédagogique de 1880. Chervel nuance pourtant la datation : « La deuxième grammaire scolaire n'a, à la différence de la première, ni lieu ni date de naissance. » (Chervel 2008, p. 259).

² Et d'une division sémantique en verbes actifs et verbes d'état (Chervel 1977, p. 196), la « voix » seule étant qualifiée d'active ou passive.

³ Chervel n'ignore évidemment pas l'existence du circonstanciel avant la seconde grammaire scolaire ni les tentatives de recatégorisation des verbes ; il explique le désintérêt de la première grammaire scolaire pour ces notions par la nécessité de l'orthographe : « Mais à l'époque l'enseignement de l'orthographe n'avait pas besoin de cette distinction dont la première grammaire scolaire fait donc l'économie » (Chervel 1977, p. 245).

⁴ On lit aussi : « Ce qu'on ne montrera pas, mais ce qui constitue l'idée directrice de cette recherche, et pour son auteur la motivation profonde, c'est que tout le système syntaxique de la grammaire scolaire s'effondrerait aussitôt si l'orthographe du français était abolie. » (Chervel 1977, p. 29).

⁵ Chervel relève cependant l'existence d'une vingtaine de grammaires générales jusqu'à celle de Burggraff (1863) et il mentionne « quelques représentants de talent » : Thiébault, Collin d'Ambly,

changements évoqués plus haut. Deuxièmement, ces ouvrages sont extrêmement divers dans leur forme et leur visée mais ont la particularité, pour certains, d'allier des considérations sur l'enseignement à des théories syntaxiques élaborées, interrogeant de ce fait l'indépendance entre grammaires scolaires et grammaires savantes. Nous pensons ainsi que l'adoption du complément et la refonte du classement des verbes ne peuvent s'expliquer exclusivement par le rôle de la grammaire scolaire et sa pédagogie de l'orthographe. En replaçant ces problématiques dans la longue durée, on peut y voir deux aspects du processus global de déconstruction du modèle tripartite propositionnel issu de la grammaire générale classique. Sans chercher à identifier le degré d'autonomie, de séparation ou de coïncidence entre savoirs scolaires et savoirs savants, nous tentons ici de décrire « l'historicité de leurs rapports » (Chiss et Puech, 1999, p. 200) en termes d'influences et de filiations. Nous présentons tout d'abord la doctrine véhiculée par les textes grammaticaux des membres de la Société Grammaticale produits entre 1815 et 1840, ensuite nous montrerons que les grammaires générales tardives produites entre 1832 (Jullien) et 1863 (Burggraff) représentent un relais dans la transmission de ces thèses, enfin nous insisterons sur l'importance de certains écrits réformateurs du milieu du XIX^e siècle (Jullien, 1854 ; Perron, 1848 et 1851).

1. LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ GRAMMATICALE

La Société Grammaticale de Paris fondée par Domergue en 1807 (Auroux, 1983) réunit de nombreux grammairiens et enseignants qui débattent de plusieurs questions ayant trait à l'orthographe, à la grammaire ou à l'enseignement. La diffusion de leurs thèses est assurée par différents médias : les procès-verbaux des séances de la Société tenues entre 1818 et 1820, les articles du *Journal de la langue française ou journal grammatical* (Saint-Gérard, 1996⁶), des *dictionnaires grammaticaux* comme celui de Vanier (1836), des grammaires comme celle de Boniface (1829), et des traités comme celui de Vanier (1827). Les membres influents sont notamment Alexandre Boniface (élève d'Urbain Domergue⁷ qui reprend la présidence de la Société après la mort de son maître en 1810)⁸ et Augustin Vanier⁹. On peut également associer

Lemare, Maugard, Estarac, Bescher, Ballin, Boniface, et Bernard Jullien (Chervel, 1977, p. 90, voir aussi le répertoire des grammaires françaises de Chervel, 2000).

⁶ Saint-Gérard montre dans un article très complet que les parutions du *Journal Grammatical* ont lieu entre 1826 et 1840 et qu'elles se font sous des titres très divers. Les grammairiens y participant sont aussi nombreux et leur importance varie, on peut citer entre autres Boniface (l'édition de sa grammaire en 1829 est soutenue par la revue), Bescher, Boussi, Thurot, Vanier, Serreau, Nodier. (Saint-Gérard, 1996).

⁷ Il déclare : « Il fallait éviter deux écueils également dangereux : un attachement aveugle à la routine et un désir immodéré d'innovation. Elève d'Urbain Domergue, j'ai adopté pendant longtemps les changements qu'il avait introduits dans la nomenclature grammaticale, mais cédant au besoin d'être compris de tous et surtout à l'empire de l'usage, je n'en ai définitivement conservé que certaines dénominations qui me paraissent nécessaires, et dont plusieurs sont généralement adoptées. Fidèle à l'épigraphe de mon livre et au précepte de Domergue lui-même, j'ai tâché de garder un juste milieu entre les grammaires routinières et celles que nous devons aux savantes et profondes recherches des Beauzée, des Domergue, des Destutt de Tracy et des Lemare. » (Boniface, 1843 [1829], p. 6).

⁸ Nous avons étudié la 9^e édition de la *Grammaire* de Boniface mais la première date de 1829 et elle est connue et mentionnée par Vanier en 1836 dans son *Dictionnaire Grammatical*.

⁹ Victor-Augustin Vanier est un grammairien enseignant très prolifique. Il est l'auteur d'un manuel pour le primaire : *Grammaire pratique* datant de 1822, d'un traité des participes *la clef des participes ou le participe réduit à une seule règle*, édité en 1807, 1824 et 1829. Il est engagé dans des réflexions sur le système d'enseignement et publie notamment une *Lettre sur l'état de l'instruction primaire depuis juin 33*. D'autres de ses écrits manifestent un vif intérêt pour la langue, il publie un essai intitulé *la réforme orthographique* en 1829, et le *Nouveau dictionnaire de la langue française d'après la dernière édition de l'Académie précédée des participes réduits à une seule règle* en 1838. Mais c'est aussi un membre très actif de la Société Grammaticale de Paris, comme en témoignent ses nombreuses interventions visibles dans les *Annales* de 1818.

Bescherelle à la Société Grammaticale (il s'oppose à Vanier¹⁰ mais cite Boniface). Ces figures ont en commun de s'opposer à la première grammaire scolaire. Bescherelle, dans sa *Réfutation complète de la grammaire de MM. Noël et Chapsal*, dénonce une « grammaire factice », faite d'« abstractions stériles » dans un style « inintelligible » (1838, p. 6, préface). Et Vanier défend la mise en place d'une « nouvelle méthode » (1823, p. 57) ou « nouvelle école » contre la doctrine de Noël et Chapsal¹¹ (Vanier, 1836, p. 8, Avis essentiel) qui doit rompre avec la routine et privilégier les innovations terminologiques¹². Cette opposition se traduit par des prises de position radicales dans la théorie de la proposition et son enseignement, au nombre de quatre.

1.1. Le refus de la définition de la proposition comme jugement

Premièrement, la proposition n'est plus définie comme jugement mais comme pensée. Vanier attaque explicitement l'ancienne définition de la proposition :

« Ennemi déclaré de ces prétendues définitions dont les élèves se meublent la tête pour n'en tirer d'autre fruit que d'en reconnaître l'absurdité du moment qu'ils commencent à réfléchir, j'attaque celle qu'on répète aujourd'hui dans l'école comme un axiome et qui est conçue en ces termes : la proposition est l'expression d'un jugement. » (Vanier, 1827, *Préface grammaticale*, p. 1).

Et il lui substitue la suivante : « Toute pensée manifestée au dehors prend le nom de proposition. La proposition est donc l'expression d'une pensée. » (1827, chapitre II « De la proposition », p. 6)¹³. Boniface élargit aussi la définition de la proposition¹⁴ en identifiant le jugement à la « détermination d'un rapport quelconque entre deux idées », reprenant le terme d'« énonciation » de Dumarsais (1843, p. 3). En revanche, Bescherelle n'adhère pas à tous les arguments de Vanier (1838, p. 53-60). Corollaire de cette redéfinition : la décomposition du verbe à l'aide du verbe « être » est critiquée voire rejetée¹⁵.

¹⁰ Il publie avec sa réfutation de Noël et Chapsal une « réfutation du dictionnaire grammatical critique et philosophique de M. Vanier et de tous ses autres ouvrages » (1838, p. 201).

¹¹ « Combien de jeunes têtes sont maintenant remplies de ces fausses idées prises dans les grammaires de Sicard, Girault-Duvivier, Noël et Chapsal, Le Tellier et d'autres qui arrivent à la remorque, sans compter celles qui sont sous presse en ce moment. Quand fera-t-on de la grammaire ? » (Vanier, cité dans Caillot, 1838, p. 79).

¹² « On n'a qu'une réponse à faire à ces incurables qui en reviennent toujours à nous dire : Comment fesaient nos pères ? Nos pères, leur répondrons nous, mangeaient avec les doigts et soufflaient le feu avec leur bouche. Vous en trouvez-vous plus mal de l'invention de la fourchette et du soufflet ? Cessez donc de crier à l'innovation ; examinez avant tout si elle n'est pas un bien pour vos enfants. Mais peut-on faire entendre raison aux routiniers ? Ils l'ont perdue, nous serons plus fous qu'eux d'entreprendre une telle cure. » (Vanier, cité dans Caillot, 1838, p. 79). On lit aussi : « En vérité les grammairiens sont à l'égard de certains mots comme les cuisiniers à l'égard de certains poissons, ils les mettent à toute sauce. » (Vanier cité dans Caillot, 1838, p. 85).

¹³ On lit de même dans le *Dictionnaire Grammatical* : « (...) la proposition est l'énonciation d'une pensée. Cette définition me semble exacte en ce qu'elle convient dans tous les cas à l'objet défini ; car, que la pensée soit affirmative, ou dubitative, ou volitive, ou interrogative, c'est toujours une pensée, et les mots dont je me sers pour la rendre forment ce qu'on appelle une pensée exposée, mise devant ceux auxquelles je l'expose, ce qui se résume dans ce seul mot PROPOSITION. » (Vanier, 1836, *Dictionnaire grammatical*, article « proposition » p. 568). Vanier décompose la proposition en : sujet + déterminatif ou modatif + verbe actif + objet + circonstanciels (article « Construction », *Dictionnaire grammatical*, p. 175). Sa définition n'exclut pas le jugement mais élargit l'acception de la proposition aux phrases contenant un autre mode que celui de l'assertion. Mais dans son traité d'analyse logique et grammaticale, il conserve la tripartition.

¹⁴ La contestation de la restriction de la définition de la proposition à la signification assertive du jugement n'est pas nouvelle (Buffier, 1709, Girard, 1747, Dumarsais, 1729-1756).

¹⁵ Cette position est suivie par Vanier dans l'article « Copule » du *Dictionnaire grammatical* (1836, p. 196) : « Aujourd'hui que cette idée de copule est rejetée et que la proposition en est considérée comme l'expression d'une pensée on dit qu'elle a trois éléments : le sujet c'est l'être auquel on pense, l'attribut c'est la modification qui nous y fait penser, le verbe qui par ses inflexions de modes

1.2. La critique de la décomposition à l'aide du verbe « être »

Les arguments contre la décomposition sont nombreux. Pour Boniface, la paraphrase n'est pas équivalente :

« Il ne faut pas croire cependant que le verbe attributif soit réellement composé du verbe être et de l'attribut, dont il n'est pas même l'expression synonyme puisqu'il y a une différence essentielle entre *il brille* et *il est brillant*, *il aime* et *il est aimant*, etc. » (1843, p. 3)¹⁶.

Et pour Bescherelle le verbe est l'expression d'une « pensée indivisible » (1834, p. 77), il est donc indécomposable :

« (...) nous croyons impossible d'analyser ces réflexions : *je pense, je veux, je me souviens* ; elles sont simples, selon nous, indécomposables, et ne peuvent réellement, dans l'esprit, se diviser en : *j'existe pensant, j'existe voulant, j'existe me souvenant*. » (Bescherelle, 1838, p. 37-38).

La décomposition est, de plus, jugée artificielle et nocive pour l'enseignement. Dans le même temps, ces grammairiens adoptent une typologie des compléments associant critères de forme et de sens, et ils repensent le classement traditionnel des verbes.

1.3. L'adoption d'une typologie différenciée des compléments

De façon générale, la notion de complément est le plus souvent¹⁷ préférée à celle de régime ainsi que le revendique Bescherelle : « Aujourd'hui le régime s'appelle complément, et cette dénomination nous paraît infiniment plus logique. » (1838, p. 40), et elle est intégrée dans la structure propositionnelle comme chez Boniface : « La proposition, outre ses trois parties essentielles, en a quelquefois une autre qui purement grammaticale, sert à compléter le sens du sujet ou de l'attribut, c'est le COMPLEMENT. » (1843, Syntaxe, p. 108)¹⁸. Cependant, des hésitations perdurent : Bescherelle réintroduit le régime dans la seconde édition de sa *Grammaire Nationale* (1840), et dans le *Dictionnaire Grammatical* de Vanier les deux termes de « complément » et « régime »¹⁹ sont considérés comme équivalents²⁰ :

et de temps, exprime le rapport de l'attribut au sujet. » (Vanier, Dictionnaire, 1836, p. 364-365) et dans l'article « attribut » (1836, p. 65). Ceci dit il conserve la décomposition comme une convention d'analyse.

¹⁶ « Le seul verbe proprement dit est le mot *être* et ses différentes inflexions comme *je suis, j'étais, je serai* etc.. Tous les autres mots reconnus comme verbes en renferment l'idée quoiqu'ils n'en soient pas réellement composés ; aussi pour l'analyse de la proposition décompose t on mentalement *il aime* par *il est aimant, il brillait* par *il était brillant*, quoique cette décomposition, comme toutes les décompositions, fasse naître un sens différent. » (1843, p. 26).

¹⁷ Chez Boniface, on trouve à quelques reprises le terme de « régime », notamment dans le chapitre sur le pronom (Boniface, 1843, p. 21).

¹⁸ Cette description fait écho à celle de Domergue : « Il y a donc, outre les trois parties logiques, essentielles, une quatrième partie que j'appelle complément. (Domergue, 1798, p. 16).

¹⁹ Il en est de même à l'article « objet » où on lit : « Par objet, on entend en grammaire ce qu'on appelle communément régime direct. Il a pour opposé le sujet qui est l'auteur de l'action. Tout verbe transitif a, indépendamment du sujet qui exerce l'action exprimée par le verbe un objet direct de l'action qu'on appelle aussi complément direct. Dans cette phrase : *Julie embrasse sa mère*, le sujet est Julie, et l'objet est sa mère. Tout mot employé comme sujet est le subjectif et celui qu'on emploie comme objet est l'objectif. » (Vanier, 1836, article « Objet », p. 472).

²⁰ Cela est plus compliqué dans le *Traité*. Il semble en fait que les verbes prépositionnels (entrant dans la catégorie des « intransitifs ») soient suivis la plupart du temps de ce que Vanier appelle « un complément éloigné », alors que le « régime indirect » se restreint uniquement à la désignation du complément exprimant le destinataire pour les verbes trivalents type *donner, envoyer*. A l'opposé, la fonction de « régime direct » est stabilisée car elle désigne toujours des compléments essentiels ; du verbe *serrer*, du verbe *se couper* et sous une forme pronomiale du verbe *empêcher* (1827, p. 2, 6, 10).

« On voit que quelques grammairiens modernes ont substitué le mot complément au mot régime, et voilà tout. En sommes-nous plus avancés ? Complément est bien vague, et d'ailleurs il est comme le mot régime, qui ne vaut guère plus si ce n'est d'être passé en habitude. Drogue pour drogue, valait autant le laisser sur son trône vermoulu. » (Vanier, 1836, article « Complément », p. 129)

Dans l'ensemble, les caractérisations associées au complément reposent sur la forme directe ou indirecte ; on trouve les expressions de « complément direct » et « complément indirect » chez Boniface (1843, *Syntaxe*, p. 114) et Bescherelle (1834, p. 146-156, 1838, p. 40), et sur le caractère adverbial ou circonstanciel ; Boniface évoque le « complément adverbial » (1843, p. 114) alors que Vanier préfère le « circonstanciel » (article « Construction », 1836, p. 175). Ceci dit, la terminologie varie beaucoup. Le *Dictionnaire grammatical* de Vanier donne un aperçu des différents héritages ; on y trouve les expressions de complément « prochain » ou « éloigné » (1836, p. 131) provenant de Domergue, mais aussi certains noms de fonctions issus de la typologie de Girard comme le « terminatif » (1836, p. 131) et l'« objectif » (op. cit., p. 472)²¹ en contrepoint des désignations plus anciennes de « régime indirect » (1836, p. 131), « régime direct » et « objet » (op. cit., p. 472)²².

En parallèle, le classement des verbes se centre sur la présence ou l'absence de complément ainsi que sur sa forme, les classes de verbes transitif et intransitif se substituant à celles de verbe actif et neutre.

1.4. La refonte des classes de verbes et le refus de l'ancienne terminologie

Après la clarification de Beauzée et de ses successeurs, le classement des genres du verbe qui superposait les critères sémantiques et syntaxiques évolue, au début du XIX^e siècle, vers deux classements : l'un reposant sur le sens lexical, l'autre sur la construction (Bouard, 2011). On retrouve des systèmes combinant les deux critères mais qui conservent l'opposition sémantique au premier plan comme chez Vanier qui oppose verbes d'état²³ et verbes actifs ou verbes d'action (Vanier, 1836, article « actif », p. 13) celui-ci pouvant être transitif dans lire une lettre ou intransitif dans courir à Versailles (Vanier, 1827, p. 16-17)²⁴, ou chez Bescherelle qui oppose verbes de sens passif et verbes de sens actif transitif ou intransitif (1834, p. 17). Pourtant, Bescherelle s'oppose²⁵ en 1838 à Vanier²⁶ rappelant que certains verbes transitifs

²¹ L'objectif est aussi présent chez Beauzée.

²² Vanier traite l'exemple « Paul écrit une lettre à sa mère » de la façon suivante : « une lettre » est complément prochain ou direct et « à sa mère » complément éloigné ou de la préposition (1836, p. 129). Voici un autre exemple : *Henry remettra cette lettre* (complément régime direct) *à son oncle* (terminatif régime indirect) (1836, p. 131), *Julie* (subjectif)- *embrasse*- *sa mère* (objectif) (p. 472).

²³ Il inclut les transitifs indirects dans les « intransitifs » : « On note également que la transitivité indirecte continue à être décrite sous l'étiquette de l'intransitivité : « Il y a deux manières de considérer l'action 1^o elle est transitive quand elle a un objet direct (ou complément prochain, ou régime direct ou régime immédiat : tout cela revient au même, les grammairiens ont voulu indiquer par là l'objet qui reçoit directement l'action et le distinguer du régime indirect qui est l'objet vers lequel l'action se dirige et se termine) comme dans il monte la pendule, 2^o elle est intransitive quand elle ne sort pas du sujet comme dans il monte à sa chambre. » (Vanier, 1827, p. 202).

²⁴ Dans le *dictionnaire grammatical*, Vanier parle de verbe actif transitif (il exprime l'action et se construit avec un objet direct comme *prendre*, *écrire*) ou de verbe actif intransitif (il exprime l'action mais sans objet direct comme *courir*, *nager*) (Vanier, 1836, article « actif », p. 13).

²⁵ Il s'oppose à Vanier en raison des verbes transitifs qui signifient un « état passif » comme *appartenir à*, *réfléchir* ou les intransitifs de sens actif comme « travailler » (Bescherelle, *Réfutation de Vanier*, 1838, p. 209).

²⁶ Dans son traité des participes Vanier il ne fait qu'une seule distinction : entre verbe substantif et verbes adjectifs (p. 13-14) et il conserve la décomposition (1812, p. 23-25). Dans son traité d'analyse logique qui fait suite à la *grammaire pratique*, il conserve la décomposition et la structure tripartite.

signifient un état passif comme « appartenir à, réfléchir à », et certains intransitifs, une action, comme « travailler » (Bescherelle, 1838, p. 209-210) et il suit alors l'exemple de Boniface qui ne fait pas intervenir le critère sémantique, comme on peut le voir dans les tableaux suivants :

Bescherelle, premier classement (1834 : 17)

Verbes d'action	
Transitif	Intransitif
le temps change les mœurs	votre style languit, il obéit à son père, il nuit à sa réputation

Bescherelle, second classement (1838 : 41)

Verbe transitif ou objectif		verbe d'action intransitif
Verbe transitif		Verbe intransitif (sans complément)
Direct Paul <u>frappe</u> Emilie	Indirect Il obéit à son père	il dort

Boniface (1843, p. 27)

Chez Boniface, le critère syntaxique fonde l'opposition entre verbe transitif (avec un complément) et verbe intransitif (sans complément ou avec un complément indirect) :

« Le verbe transitif est celui qui exprime une action qui se transmet directement à un objet, appelé alors complément direct de ce verbe, comme dans *Paul frappe Emilie, j'aime la musique*.

Le verbe intransitif est celui qui exprime une action qui ne tend vers aucun objet, comme dans *il dort, il gémit*, ou ne s'y transmet qu'indirectement comme dans *il obéit à son père, il nuit à sa réputation*. » (1843, p. 27-28)

La catégorie des verbes « intransitifs » englobe généralement les verbes monovalents et les divalents indirects.

Cependant, Boniface propose (dans une note) d'intégrer les verbes prépositionnels aux transitifs, créant ainsi une sous division interne dans la catégorie des transitifs (transitifs directs/indirects), comme on le voit dans le tableau suivant :

Verbe transitif (avec complément direct)	Verbe intransitif (sans complément ou avec complément indirect)
Paul <u>frappe</u> Emilie qui pleure, j'aime la musique, cette femme file du coton	Paul frappe Emilie qui <u>pleure</u> , il dort, il gémit, il obéit à son père, il nuit à sa réputation, la liqueur file

Boniface, second classement (1843, p. 28).

Une autre tentative est celle de Bescherelle et Lamotte qui considèrent le classement des genres du verbe latin et sa terminologie comme un « non sens » en français et ne distinguent que les verbes « complets » ou « incomplets » (1841, préface viii). En somme, dans les années 1830-40, les grammairiens réaménagent le classement des verbes en donnant la priorité au critère morphosyntaxique. La refonte de la classe des

neutres s'accompagne d'un rejet unanime de l'ancienne terminologie. Vanier voit dans l'emploi du mot « actif » (au sens de « transitif ») une « funeste erreur » (1836, article « actif », p. 661). Boniface durcit cette position, suivie également par Bescherelle (1834, p. 79) :

« Le verbe transitif est communément appelé verbe actif et l'intransitif verbe neutre. Malgré mon respect pour l'usage, il m'est impossible d'admettre les dénominations d'actif et de neutre : 1° parce que tous les verbes excepté *être*, exprimant des actes, des actions, sont essentiellement actifs, il y a dans *sauter* et *courir* des actions bien plus manifestes que dans *aimer* et *choisir*, 2° parce qu'on entend par verbe neutre un verbe qui n'est ni actif ni passif et qu'en français il n'y a pas de véritables verbes passifs. » (Boniface, 1843, p. 28).

Chervel présente Vanier et les membres de la Société Grammaticale (1977, p. 168-169) comme des grammairiens « lucides » dès le début du siècle sur les défauts de l'enseignement du français et hostiles aux manuels scolaires utilisés²⁷. On peut considérer, dans le prolongement de cette remarque, que les thèses des sociétaires représentent, en raison de leur opposition forte à la théorie syntaxique de la première grammaire scolaire, une étape majeure dans la déconstruction du modèle propositionnel attributif qui est dominant, puisque d'une part le verbe substantif et la décomposition sont critiqués, d'autre part le complément est adopté en relation avec le verbe transitif. Ces thèses connaissent un certain retentissement²⁸, auprès des élèves ou auditeurs de la Société Grammaticale mais aussi auprès de grammairiens auteurs de grammaires générales (théoriques ou scolaires).

2. LE RELAIS ASSURÉ PAR LES GRAMMAIRES GÉNÉRALES

2.1. Présentation du corpus des grammaires générales tardives

Les grammaires générales qui paraissent au XIX^e siècle sont très différentes des grammaires générales de la période classique. S'il est vrai qu'elles ne reposent pas sur une théorie des idées comparable à celle de l'âge classique (Dominicy, 1992), elles recherchent cependant la généralité dans les langues et s'inscrivent explicitement dans le prolongement du mouvement de la grammaire générale (Bourquin, 2005a, Bouard, 2009). Ceci est visible dans les titres significatifs des ouvrages²⁹ et dans les préfaces. Mais les ouvrages restent très divers :

- i. du point de vue de la forme, certains sont de taille importante et d'autres sont très succincts,
- ii. du point de vue de la visée, certains se présentent comme des ouvrages spéculatifs comparant de nombreuses langues ou renouvelant totalement la terminologie comme celui de Montémont, alors que d'autres sont des ouvrages

²⁷ « (...) Victor Vanier, un enseignant et grammairien de bon sens, militant, comme Brunot, de la réforme orthographique. Car les grammairiens les plus lucides ont dès le début du siècle été sensibles à l'abrutissement des élèves livrés à cette nouvelle scolastique. Les membres de la société grammaticale, comme Lemare ou Vanier, sont très hostiles aux manuels scolaires en usage, au Lhomond surtout (...) Non, la crise de l'enseignement du français ne date pas du début du XX^e siècle » (Chervel, 1977, p. 169).

²⁸ La grammaire d'Alexandre Boniface est réimprimée dix neuf fois, adaptée en un abrégé à visée scolaire (1836) et elle est connue de Damourette et Pichon.

²⁹ Saint-Gérard voit un glissement de sens dans l'adjectif « général » (Saint-Gérard, 1993, p. 14, et 2005).

- scolaires très élémentaires (Bel, Barthe, Jonain), d'autres encore se situent entre les deux (Caillot, Burggraff³⁰),
- iii. leurs auteurs sont pour la plupart des enseignants, certains sont inconnus, d'autres se rattachent au mouvement de la grammaire générale via une relation maître/élève comme Burggraff (élève de Silvestre de Sacy) ou Caillot³¹ (il est un véritable disciple de Vanier qu'il cite constamment³²) ou par leurs connaissances comme Jullien³³,
 - iv. leur diffusion est difficilement quantifiable et leur influence difficilement appréciable,
 - v. leur horizon de rétrospection est large : Port-royal, les Encyclopédistes, Condillac, l'Idéologie³⁴, ce que l'on observe dans les appendices sur l'histoire de la grammaire qui peuvent accompagner l'ouvrage (Thiebault, 1802, Jullien, 1849)³⁵.

On sait encore peu de choses sur ce corpus ouvert et hétérogène qui reste à exploiter. Mais il est clair que ces ouvrages tentent d'articuler l'héritage important de la grammaire générale des 17^{ème} et 18^{ème} siècles (la théorie de la proposition de Port-Royal mais aussi l'invention du complément) aux exigences du XIX^e siècle (la critique de la décomposition, le poids de la grammaire chapsaliste), créant ainsi des positionnements ambigus.

2.2. La position ambiguë face à la décomposition du verbe

³⁰ Voir Berré, 2000, pour l'influence de la grammaire de Burggraff.

³¹ Il produit une grammaire générale ('une grammaire française générale ') mais 'à la portée de tout le monde '(Prospectus : 3) qui s'élève contre les ouvrages volumineux (de Girault-Duvivier, Lemare, Bescherelle ou Landais) et cherche à innover : 'tous les jours, il paraît de nouvelles grammaires qui ne sont que des redites et ne contiennent rien de neuf '(Préface, p. 11). Il écrit aussi en 1839 une *Méthode naturelle pour apprendre sans maître. Encyclopédie grammaticale et littéraire. Le Guide de l'enseignement, ou l'Art d'apprendre et d'enseigner la langue française*.

³² Caillot se réfère à Charles Nodier (1838, p. 522) et aux autres membres de la société grammaticale comme Boiste ou Boniface (op. cit., p. 524-527) mais il se présente principalement comme un disciple de Vanier : « Chargé alors de la direction d'une école régimentaire, n'osant, comme nous venons de le dire, toucher à l'édifice grammatical, nous enseignions d'après la grammaire de M. Augustin Vanier, comme étant celle qui nous paraissait la plus claire et la plus raisonnablement écrite. Nous devons dire ici que nous la regardons encore comme la meilleure grammaire élémentaire, par sa simplicité et sa tendance à la méthode naturelle. Nous croyons que son auteur est de tous les grammairiens celui qui comprend le mieux le besoin de reconstruire le système de l'enseignement ; il est malheureux, par exemple, que sa bonhomie se laisse quelquefois endoctriner par les raisonnements captieux de ses confrères, ce qui le conduit de temps à autre à l'erreur. Ayant suivi pendant un mois ses conférences grammaticales, nous avons été à même d'en pouvoir juger ; nous croyons qu'il a cessé de les tenir, et, s'il en est ainsi, nous pensons qu'il a bien fait, car, loin d'atteindre le but d'utilité publique qu'il se proposait, ses conférences ne fesaient que jeter le trouble et l'incertitude dans l'esprit des assistants. » (1838, p. 96).

³³ Jullien présente sa grammaire comme un ouvrage scolaire : « C'est pour mettre les jeunes gens en état d'acquiescer ce nécessaire le mieux et le plus vite possible, que j'ai rédigé cet ouvrage qui sera divisé en quatre livres sous les titres que je viens d'indiquer. » (ibid.). Il s'inspire de Beauzée, qu'il cite de temps à autre (à propos des pronoms p. 28 note 2), mais aussi de Sanctius (à propos du verbe, p. 30), de Dumarsais pour la construction, et également de ses contemporains ou proches prédécesseurs comme Bescher, Boniface, Girault-Duvivier. Jullien conserve la décomposition mais il renomme les parties du discours et propose un système de catégories fonctionnelles à partir des cas (pour les pronoms), ainsi qu'une typologie des compléments et un classement des verbes selon leur « voix » c'est-à-dire selon l'organisation des participants au procès, qui exploite la notion de transitivité.

³⁴ Caillot publie aussi une « grammaire française pratique et théorique » en 1839 et déclare explicitement suivre la grammaire générale et l'idéologie (la structure propositionnelle étant la suivante : sujet/attribut/circonstances).

³⁵ Ces textes constituent une ébauche d'historiographie de la discipline (Fournier et Raby, 2006)

Ainsi, le verbe substantif et la décomposition afférente sont systématiquement mentionnés par les auteurs de grammaires générales au XIX^e siècle comme des signes de filiation à Port-Royal, ce que l'on observe chez Montlivault³⁶ (1828, p. 19), Jônain³⁷ (1835, p. 23), Poitevin³⁸ (1804-1884) (1856, vol. 1, p. 33, vol. 2, p. 235), ou Jullien³⁹ (1832, p. 63). Mais ceux qui émettent des réserves suivent les positions de Bescherelle, Boniface ou Vanier. Il s'agit de Burggraff qui la conserve comme une coutume dans l'analyse logique (Burggraff 1863, p. 346-347) mais surtout de Caillot. Celui-ci refuse la décomposition du verbe et la définition de la proposition comme expression du jugement qu'il juge être « une absurdité » (1838, p. 130) et il préfère l'identifier à « l'expression d'une pensée » :

« Ces donneurs de définition n'ont pas réfléchi qu'entre l'affirmation et la négation, il y a le doute, l'incertitude ; voilà cependant comme on fait de la grammaire depuis 300 ans. (...) En attendant nous soutenons que la proposition est l'expression de la pensée, qu'elle soit affirmative, négative ou incertaine, qu'elle contient essentiellement trois choses : le sujet, le mode et les rapports. » (Caillot 1838, p. 131-132)

Dans le même temps, l'homogénéité de la grammaire générale au milieu du XIX^e siècle repose sur l'adoption de la notion de complément.

2.3. La généralisation du complément

La catégorie de complément se généralise, associée à une typologie formelle distinguant les compléments direct et indirect du verbe comme chez Caillot (1838, vol. 2, p. 284, 311-314) ou Bel (1829, p. 87) (qui évoque aussi le complément adverbial), ou Poitevin (1858, p. 170-172) et Burggraff (1863, p. 537, 543) — tous deux mentionnent en outre le circonstanciel—. Les grammairiens qui s'éloignent de cette ligne sont soit auteurs de grammaires générales élémentaires, quasiment sans syntaxe comme Barthe ou Jonain (qui parle de régime), soit auteur d'une terminologie différente comme

³⁶ On sait peu de choses sur Eléonor-Jacques-François-de-Sales Guyon de Diziers, Comte de Montlivault. Officier de marine et savant, il produit une *grammaire générale et philosophique*. Elle traite uniquement des parties du discours et ne contient pas de syntaxe. Mais elle concourt pour le prix Volney de l'Institut (Bourquin, 2005, p. 12).

³⁷ Pierre-Abraham Jônain est un enseignant qui propose une courte grammaire générale. Celle-ci s'inspire de Condillac et de Destutt de Tracy car elle débute par un préambule sur 'l'origine et la génération des idées' et par un entretien avec un enfant de douze ans sur l'entendement et les facultés de l'esprit. Autrement, elle suit un plan en trois parties : parties du discours, analyse logique et grammaticale de la proposition, syntaxe. Il écrit aussi un *Essai de grammaire universelle ou analyse générale des langues réduites à leurs radicaux, et traduites les unes aux autres au moyen d'une hémipasiographie claire et simple*, en 1858.

³⁸ Prosper Poitevin est un enseignant, professeur au collège Rollin, grammairien, qui publie un *Cours théorique et pratique de langue française : les Eléments* en 1843, la *Syntaxe* en 1846, ainsi qu'un manuel d'*Analyse grammaticale* et un *traité des participes*. Il annexe au *Cours*, en 1858, une *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national* car, pour lui, 'les études de linguistique et de philologie ont pris depuis quelques années un développement remarquable' (Poitevin, 1858, IX). Notons qu'il consacre son introduction à la formation des langues en se référant à Humboldt et Court de Gébelin. Il écrit aussi un *Dictionnaire de la langue française* en 1852.

³⁹ Bernard Jullien, docteur ès lettres, secrétaire de la *Société des méthodes d'enseignement* (1854), dirige la *Revue de l'instruction publique*, créée en 1842 par Louis Hachette, et collabore au *Manuel général de l'instruction primaire* et au dictionnaire de Littré. Il publie, entre autres, une *grammaire générale* en 1832, un *Vocabulaire grammatical*, un petit *Traité d'analyse grammaticale* en 1843, une édition des *Eléments de grammaire française de Lhomond* en 1851, un *Traité de langue française ou Cours raisonné* destiné à deuxième degré en 1852 et un ouvrage intitulé *Explication des principales difficultés de l'enseignement* en 1854 qui est conçu comme un supplément au *Cours*, contenant des conseils et des réponses aux difficultés rencontrées par les enseignants. Il y propose une véritable réforme du système des parties du discours et du classement des verbes, ainsi qu'une éviction définitive du régime.

Montémont qui distingue l'« objectif » et le « circonstantif »⁴⁰. Il analyse *Alexandre battit les Grecs à Chéronée* de la façon suivante : « Le modificatif *battant* est relatif simple par son objectif *les Grecs* et relatif composé par son circonstantif *Chéronée* au moyen du connectif variable à qui rend composé le rapport. » (Montémont 1845, p. 125-126). En ce sens, on peut dire que la fonction de complément est au XIX^e siècle une catégorie de la grammaire générale et pas seulement de la grammaire scolaire. Cette catégorie relève de la généralité et subsume les différences entre les langues, ainsi que l'expliquait Domergue (1798, p. 22-24). Cette orientation va de pair avec la focalisation sur le critère syntaxique dans le classement des verbes.

2.4. La catégorie de verbe transitif ou verbe relatif

On observe deux tendances. Dans un premier cas de figure, c'est la terminologie beauzéeenne⁴¹ qui est reprise. Ainsi Montémont, qui cite Beauzée (1845, p. 359), distingue le verbe « absolu » du verbe « relatif », actif ou passif. Et Burggraff fait deux classements : le premier selon « les variétés du sens de l'attribut qu'ils renferment » : verbe neutre (*tomber*), actif (*battre*), passif (1863, p. 361) et le second selon la nécessité ou non d'un complément : verbe « absolu » ou « relatif » (op. cit., p. 358). Une autre tendance est de conserver l'ancienne terminologie en distinguant d'un côté le verbe actif ou transitif et de l'autre le verbe neutre ou intransitif ce qui est le cas chez Bel (1829, p. 41) et Barthe (1830, p. 19-20).

Ces grammaires générales « tardives », encore peu décrites, sont importantes à de multiples égards dans l'histoire de la grammaire française. D'un côté, elles constituent un prolongement de la grammaire générale de la période classique et permettent par ricochets, c'est-à-dire par l'intégration des thèses des Encyclopédistes via leurs successeurs, la transmission du complément et le renouvellement du classement des genres du verbe. Sous cet angle, elles représentent un véritable relais des réformes défendues par la Société Grammaticale. D'un autre côté, elles sont tout à fait représentatives du syncrétisme de la grammaire française au XIX^e siècle car elles mêlent considérations théoriques et didactiques. Autour des années 1850, paraissent ainsi deux textes qui défendent officiellement une réforme de l'enseignement de la grammaire tout en se situant dans les prolongements de la grammaire générale.

3. LES ESSAIS DE RÉFORME DU MILIEU DU XIXE SIÈCLE

François Perron⁴² publie des *Nouveaux principes de grammaire française*⁴³ (1848) et un *Essai d'une réforme dans l'enseignement* (1851), et Bernard Jullien un livret explicatif à destination des enseignants intitulé *Explication des principales difficultés de l'enseignement* (1854)⁴⁴. Ces ouvrages marquent un tournant car d'une part ils défendent l'application des différents points de la réforme amorcée par la Société Grammaticale⁴⁵ et consolidée par les grammaires générales tardives et, d'autre part, ils

⁴⁰ Inspirée par Girard et Beauzée.

⁴¹ Via Silvestre de Sacy pour Burggraff.

⁴² Perron est professeur à la faculté des Lettres et secrétaire de l'Académie de Besançon. L'ouvrage de 1848 est destiné aux collèges, institutions et écoles primaires.

⁴³ On y lit : « Pourquoi une nouvelle Grammaire française après tant d'autres ? Parce que, malgré la quantité de nos grammaires et les qualités incontestables de quelques-unes, il reste encore des perfectionnements à introduire et même de sérieuses réformes à faire dans l'enseignement élémentaire de notre langue. (...) Enfin, de faire du *nouveau*, non dans les mots, ce qui est facile et commun, mais dans les choses, ce qui est plus difficile et plus rare. » (1848, p. II, III, Préface).

⁴⁴ Il accompagne le *Traité de langue française ou Cours raisonné* destiné au deuxième degré paru en 1852.

⁴⁵ Ils s'opposent tous les deux à l'utilisation de la grammaire de Lhomond préconisée par l'arrêté du 31/07/1851.

illustrent l'articulation entre la grammaire savante et la grammaire scolaire puisqu'il s'agit à la fois d'enseignants et de savants⁴⁶, d'auteurs de grammaires générales « savantes » et de grammaire scolaire⁴⁷ investis dans les institutions⁴⁸.

3.1. François Perron, 1848 et 1851

Perron défend une réforme qui repose sur trois principaux points. Premièrement, il remet en question la primauté du verbe « être » :

« On ne saurait contester l'importance du verbe *être*. Sa double fonction d'exprimer le fait capital de l'existence et de servir de lien entre les noms et leurs adjectifs, lui a valu d'être appelé *verbe substantif* ou *fondamental* et de former à lui seul une classe à part ; mais son importance ne lui donne pas le droit d'absorber tous les autres verbes. » (1851, p. 13)

Il refuse donc la décomposition qu'il voit comme une « une erreur capitale » (1851, p. 15) :

« On a donc eu tort de prétendre que tous les verbes attributifs peuvent se réduire à des simples adjectifs unis au verbe fondamental. Tout verbe exprime un fait, tout adjectif une manière d'être, une qualité inhérente à l'être qui s'y montre plus ou moins longtemps. Ce sont deux significations différentes ; il n'est pas possible de transformer l'un des ces mots dans l'autre. » (1848, p. 48)

Deuxièmement, il définit la proposition comme l'expression d'« une pensée déterminée. » (1848, p. 130) suivant un schéma transitif (sujet-attribut-objet) :

« Mais l'attribut du sujet peut exprimer une action ou un fait qui porte, soit sur un autre être, soit sur un autre fait ; cet être ou ce fait sur lequel porte l'action du sujet est désigné par un mot qui prend le nom d'*objet*. Ex : *Dieu punit les méchants, Je veux qu'il sorte*. La proposition renferme donc un sujet, un attribut et souvent un objet ; c'est-à-dire trois éléments. Aucune proposition n'est possible sans les deux premiers, et la plupart renferment aussi le dernier. » (1848, *Syntaxe*, p. 131)

Enfin, il refuse les anciennes appellations de verbe actif et de verbe neutre, déclarant : « qu'y a-t-il de plus actif que le sujet des verbes : je cours, tu voles, il bondit ? » (1851, p. 15) et il élabore une nouvelle typologie verbale centrée sur le sujet ou le complément. Le verbe est « subjectif » quand il n'est en relation qu'avec le sujet comme *je pars, tu tombes, il pleut, il tonne, le soleil brille* (1848, p. 49) et « objectif » quand il est en relation avec un objet, de façon directe comme *j'aime Dieu, il lit un livre*, ou indirecte comme *je parle à quelqu'un, tu nuis à ton frère*. (op. cit., p. 49-50). Il met d'ailleurs un point d'honneur à séparer la notion de « voix » ayant trait au rôle sémantique du sujet (op. cit., p. 52)⁴⁹ et les classes de verbes, pour lui « les voix ne

⁴⁶ Bernard Jullien est un pédagogue savant : dans ses *thèses de grammaire* il cite Sanctius, Vossius, Scioppius, Regnier-Desmarais, Buffier, Dumarsais, Girard, D'Olivet, Beauzée, Condillac, Destutt de Tracy etc dans la partie où il retrace l'*Histoire de la Grammaire* (1855, p. 30-45). Dans *Coup d'œil sur l'histoire de la grammaire* et il dresse un « tableau des progrès que la science a faits » (1849, p. 24). Il connaît les articles des Encyclopédistes qu'il cite.

⁴⁷ Jullien est très productif : il publie une *grammaire générale* en 1832, une édition des *Eléments de grammaire française de Lhomond* en 1851, un *Traité de langue française ou Cours raisonné* destiné au deuxième degré en 1852 mais aussi un *Vocabulaire grammatical* et un *petit traité d'analyse grammaticale* (1843).

⁴⁸ Perron est chef de division au Ministère de l'Instruction Publique en 1853 (Bourquin, 2005b, p. 182).

⁴⁹ Il en distingue deux sortes : la voix est « active » quand le sujet accomplit le fait, le sujet est actif et il est l'auteur du fait comme dans *je frappe* (op. cit., p. 53), la voix est « passive » quand le fait s'accomplit sur lui, le sujet le subit et il est passif, comme dans *je suis frappé*. Il est précisé que seuls les *verbes objectifs directs* connaissent les deux voix, les *verbes objectifs indirects* et les *verbes subjectifs* ne se construisent qu'à la voix active (ibid.).

sont pas des classes » (1851, p. 15). Il démêle ainsi les critères syntaxique, morphologique et sémantique attachés à la notion de « genre » verbal⁵⁰.

3.2. Bernard Jullien, 1854

Dans l'*Explication des principales difficultés de l'enseignement* Jullien propose des conseils et des réponses aux difficultés rencontrées par les enseignants. Certaines de ses réponses constituent une véritable réforme.

Premièrement, il choisit le terme de « complément » et non d' « objet » (à la différence de Perron) :

« Nous disons *compléments* parce que ces mots, régis par d'autres selon les Latins, en complètent toujours la signification. C'est donc un mot tout français parfaitement usité et qui est pris en grammaire dans le sens exact qu'il a partout ailleurs, tandis que le mot régime ne s'entend chez nous que par l'imitation d'une langue ancienne précisément en un point où elle diffère de la nôtre. » (1854, p. 16).

Il associe le complément à une terminologie formelle qui relaie au dernier rang les distinctions sémantiques et il évacue le circonstanciel (1854, p. 80-81). Chervel relie ce refus du circonstanciel à la défense du chapsalisme ; Jullien est présenté comme « dernier défenseur de la grammaire chapsalienne » (1977, p. 175, 190), alors que ce que nous observons c'est une focalisation sur le critère morphosyntaxique. Pour Jullien « les grammairiens s'occupent des mots et de leur construction, et non pas des diverses modifications que les mots peuvent avoir. » (1854, p. 81). Par exemple, il traite de la même façon les syntagmes prépositionnels suivant le verbe dans *il travaille à son devoir, il travaille de tête, il travaille avec zèle* ; ce sont des *compléments indirects* et leur sémantisme ne constitue pas un critère distinctif : « Amusez-vous tant que vous voudrez à distinguer les sens de ces compléments » (ibid.).

Deuxièmement, il élabore un classement des verbes en distinguant quatre « voix » (selon la transition ou non de l'action, selon sa direction -du sujet vers le complément ou l'inverse- et les rôles sémantiques des actants) : voix « simple ou primitive », voix « pronommée », voix « participée », voix « activante » (1854, p. 44). Dans la voix « simple », il distingue en premier lieu les verbes « transitifs directs » comme *aimer, finir, recevoir*, des « transitifs indirects » comme dans *je pense à vous, je vais à Versailles, je viens de Paris* (ibid.), et en second lieu il précise leur sémantisme : actif/passif/statif. Ces classes sont réellement des classes d'emploi car, en réponse à une question sur l'emploi des verbes transitifs et intransitifs avec ou sans complément⁵¹, comme *marcher* (verbe intransitif qui devient « transitif » dans *il marche dans la rue*) et *dormir* (dans *il dort dans son lit*) Jullien répond que ce qui est premier c'est l'emploi du verbe dans la phrase : « *Dormir* est ici transitif indirect, et sans complément il est simplement intransitif. » (1854, p. 79). Les désignations sont donc fondées syntaxiquement : « un verbe est intransitif quand il n'a pas de complément, comme *passer* dans *le temps passe*, il est transitif direct quand il a un complément direct comme dans *passer la mer*, il est transitif indirect quand il prend son complément avec une préposition comme dans *passer à l'ennemi*. » (p. 81).

A l'issue de ce parcours, il apparaît que l'activité grammaticale théorique se poursuit au XIX^e siècle également dans des sociétés savantes, dans des ouvrages de grammaire générale et des essais de réforme, qui s'interrogent sur l'efficacité pédagogique de certaines pratiques d'analyse (la décomposition du verbe) et la pertinence de certaines catégories idéelles et terminologiques (les catégories latines des verbes, la conservation du régime ou des cas) dans l'enseignement de la langue.

⁵⁰ Perron critique d'ailleurs toutes les catégories morphologiques associées au verbe ou au nom.

⁵¹ La question est la suivante : « les dénominations de transitif et intransitif sont bonnes mais il s'avère quelquefois des difficultés au sujet des verbes qui sont pris tantôt avec un complément, tantôt sans lui (...) » (1854, p. 78).

L'étude de ce corpus de grammaires françaises produites entre 1815 et 1863 selon la méthode de l'histoire sérielle conduit premièrement à reconsidérer la périodisation adoptée pour dater les changements qui délimitent les deux mouvements de la grammaire scolaire à savoir l'adoption et la caractérisation du complément ainsi que la réorganisation et la renomination des classes de verbes, deuxièmement à discuter de la nature des savoirs grammaticaux et de la pertinence de la séparation faite entre grammaires scolaires et grammaires savantes au XIX^e siècle. En effet, séparer les deux corpus d'un point de vue méthodologique et scientifique induit une vision partielle de l'histoire des savoirs grammaticaux. Caractériser les articulations entre ces deux champs n'est pas aisé pour autant. Certains points se dégagent toutefois nettement de notre étude. L'opposition au chapsalisme qui s'exprime par la voix de la société grammaticale est explicite dès les années 1830 (Chervel, 2008, p. 258) et a des répercussions diverses tout le long du XIX^e siècle, par l'intermédiaire des grammaires générales et des essais de réforme de l'enseignement du milieu du siècle. Cette opposition se traduit par une critique de la décomposition et de la primauté du verbe substantif, une redéfinition de la proposition, une adoption de la notion de complément associée à des qualificatifs formels, une réorganisation du classement des genres du verbe autour du critère syntaxique et la spécialisation de la terminologie des genres pour la caractérisation sémantique, enfin, une différenciation entre la voix du verbe et la classe d'emploi ; autant d'éléments qui sont font partie de la déconstruction du modèle propositionnel attributif.

La diffusion de ces thèses est difficilement quantifiable (notamment pour les grammaires générales) et l'on pourra penser que ces ouvrages sont isolés et n'ont eu qu'une répercussion minime, face à l'« inflation éditoriale » (Chervel, 2008, p. 262) qui caractérise les grammaires scolaires et à leur diffusion massive dans les classes qui a assuré la longévité de la doctrine chapsaliste. Or, si l'on considère la longue durée, on se rend compte que ces thèses ont une histoire et se transmettent. Leur transmission est visible au moyen des liens de filiation soit simples et directs de maître à élève (Vanier/Caillot, Silvestre de Sacy/Burggraff, Domergue/Boniface) soit entre contemporains (Bescherelle reprend et cite Boniface, Burggraff a lu Jullien et Boniface), leur horizon de rétrospection se situe ainsi à court terme comme à long terme (Beauzée, Girard etc). Dans cette transmission discontinue, la Société Grammaticale joue un rôle charnière car elle inaugure des positions d'opposition à la grammaire scolaire qui vont être relayées par une bonne partie des grammaires générales tardives et défendues par des essais de réforme de l'enseignement dès les années 1850, autrement dit avant la seconde grammaire scolaire. On peut dès lors s'interroger sur la perméabilité entre les grammaires savantes et les grammaires scolaires et se demander si la transmission de ces savoirs de référence n'est pas à l'origine du renouvellement de la grammaire scolaire, mettant en cause l'indépendance des deux paradigmes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Références primaires

- BARTHE, F. (1830). *Programme des leçons de logique et de grammaire générale*, Versailles, Augé.
 BEAUZÉE, Nicolas (1767). *Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, J. Barbou, 2 vol.
 BEL, A. (1829). *Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale, la syntaxe, la construction, l'orthographe absolue, celle d'usage et la versification*, Paris : Hachette, Delalain.
 BESCHERELLE, L.-N., & H.-H. (1834). *Grammaire nationale*, Paris, Bourgeois-Maze, 2 vol.
 BESCHERELLE, L.-N., & H.-H. (1840). *Grammaire nationale*, Paris, Bourgeois-Maze, 2^e édition, 2 vol.

- BESCHERELLE, L.-N., & H.-H. (1838). *Réfutation complète de la grammaire de MM. Noël et Chapsal appuyée sur plus de 5000 exemples tirés de nos grands écrivains*, Paris, Bourgeois-Maze.
- BESCHERELLE, L.-N., H.-H. & Lamotte (1841[1839]). *Grammaire de l'Académie, ou principes de grammaire française*, Paris, H. Delloye.
- BONIFACE, A., (1825). *Manuel des amateurs de la langue française*, Paris, Pillet aîné.
- BONIFACE, A., (1843 [1829]). *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée*, Paris, Delalain.
- BURGGRAFF, Pierre (1863). *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège, Dessain.
- CAILLOT (1838). *Grammaire générale et philosophique et critique de la langue française pour être apprise sans maître*, Paris, Thomassin et Cie.
- CAILLOT (1839). *une Méthode naturelle pour apprendre sans maître. Encyclopédie grammaticale et littéraire. Le Guide de l'enseignement, ou l'Art d'apprendre et d'enseigner la langue française*, Paris, bureau central boulevard du temple.
- DOMERGUE, F. U. (1798-1799). *Grammaire générale analytique...*, Paris, impr. de C. Houel.
- GIRARD, Abbé G. (1747). *Les vrais principes de la langue française ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage*, Paris, Le Breton, 2 vol.
- JONAIN, P. (1835). *Grammaire générale contenant les grammaires particulières et complètes du latin et du français parallèlement démontrées*, Paris, Aimé André.
- JULLIEN Bernard (1832). *Grammaire Générale abrégé de grammaire française*, Dieppe, Madame Veuve.
- JULLIEN Bernard (1849). *Coup d'œil sur l'histoire de la grammaire*, Paris, Panckoucke.
- JULLIEN Bernard (1852). *Traité complet de langue française Cours raisonné de langue française deuxième degré*, Paris, Hachette.
- JULLIEN Bernard (1854). *Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire (in Cours raisonné), dans le Traité de Grammaire*, Paris, Hachette.
- JULLIEN Bernard (1855). *Thèses de grammaire*, Paris, Hachette.
- LEMARE, P.-A. (1823). *Recueil des annales de grammaire par la Société Grammaticale séante à Paris, sur l'Idéologie des classifications des parties du discours ; l'art étymologique ; l'orthographe et la syntaxe ; les différentes méthodes d'enseignement, notamment celle de Pestalozzi ; et diverses notions de grammaire.*, Paris, Béchét aîné.
- MONTÉMONT, A. (1845). *Grammaire générale ou philosophie des langues présentant l'analyse de l'art de parler, considérée dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïque, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres*, Paris, Moquet, 2 tomes.
- MONTLIVAUT, E. Comte de (1828). *Grammaire générale et philosophique*, Paris, A. Pihan Delaforest.
- NOËL, F.-J.-M. & CHAPSAL, Ch.-P. (1823). *Nouvelle Grammaire Française*, Paris, Nyon Jeune.
- PERRON, François (1847). *Elements de grammaire générale ou Nouveaux principes de grammaire française*, Paris, Didot frères.
- PERRON, François (1848). *Nouveaux principes de grammaire française rédigés d'après les éléments de grammaire générale du même auteur*, Paris, Didot, Chamerot, Lecoffre, Besançon, Outhenin Chalandre fils.
- PERRON, François (1851). *Essai d'une réforme de l'enseignement grammatical présenté à l'Académie française et à Mr le Ministre de l'Instruction*, Paris, Désobry et Magdeleine, Besançon, Veuve Ch. Deis.
- POITEVIN, M. P. (1858). *Grammaire générale et historique de la langue française présentant l'étude et l'analyse de la formation, des développements et des variations de notre idiome national, dans Cours théorique et pratique de langue française*, Paris, Bureaux du magasin pittoresque.
- VANIER, Victor-Augustin (1812). *La clef des participes, deuxième édition*, Paris, Lepetit.
- VANIER, Victor-Augustin (1823). *grammaire pratique à l'usage des écoles primaires*, Paris, l'Auteur.
- VANIER, Victor-Augustin (1827). *Traité d'analyse logique et grammaticale*, Paris, Garnier.
- VANIER, Victor-Augustin (1829). *La réforme orthographique aux prises avec le peuple ou le pour et le contre*, Paris, Garnier.
- VANIER, Victor-Augustin (1836). *Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française*, Paris, L'Auteur.
- VANIER, Victor-Augustin, LEMARE, BUTET, PERRIER, SCOTT de MARTINVILLE, etc (1818-1820). *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris*, tome 1er, Paris, Béchét.

Références secondaires

- AUROUX, Sylvain (1983). « La première Société de Linguistique - Paris, 1837 », *Historiographia Linguistica*, X, n° 3, 241-266.

- BOUARD, Bérengère (2009). « La syntaxe dans la grammaire générale au XIX^e siècle : structure de la proposition et transitivité », *Language and History* 52/1, Maney Publishing, 3-25.
- BOUARD, Bérengère (2011). « Du verbe actif au verbe transitif : les classements du verbe et la notion de transitivité dans les grammaires françaises, 1660-1854 », *History of Linguistics 2008. Selected papers from the eleventh International Conference on the History of the Language Sciences (ICHoLS XI)*, 28 August-2 September 2008, Potsdam, dir. Gerda HASSLER, éditions John Benjamins Publishing Company Co., Amsterdam/Philadelphia, 226-238.
- BOURQUIN, Jacques (éd.) (2005a). *Les prolongements de la grammaire générale en France au XIX^e siècle*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté.
- BOURQUIN, Jacques (éd.) (2005b). « Les éléments de grammaire générale de François Perron (1847) », dans BOURQUIN, J. (coord.), *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 81-200.
- CHERVEL, André (1977). *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot.
- CHERVEL, André (1979). « Rhétorique et Grammaire : petite histoire du circonstanciel », *Langue française* 41, 5-19.
- CHERVEL, André (1988). « L'histoire des disciplines scolaires : réflexions sur un domaine de recherche », *Histoire de l'éducation* 38, 59-119.
- CHERVEL, André (1998). *La culture scolaire Une approche historique*, Belin, Paris.
- CHERVEL, André (2000). *Les grammaires françaises 1800-1914 : répertoire chronologique*, 2^e édition revue et augmentée, Paris, INRP.
- CHERVEL, André (2008). *Histoire de l'enseignement du français du XVII^e au XX^e siècle*, Retz, coll. « les usuels ».
- CHISS, Jean-Louis & PUECH, Christian (1999). *Le langage et ses disciplines XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Bruxelles, Duculot.
- FOURNIER, Jean-Marie & RABY, Valérie (2006). « Normes et usages du discours historiographique chez les grammairiens français », *Histoire Epistémologie Langage XVIII/I*, 51-76.
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe (1993). « Mutations et sclérose : la langue française, 1789-1848 », *Mutations et sclérose : la langue française, 1789-1848*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag.
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe (1996). « L'exemple d'une revue : le journal grammatical et didactique de la langue française (1826-1840) » *Travaux de linguistique* 33. [document électronique : « le Journal grammatical et didactique de la langue française (1826-1840) : rémanences et subreptices subversions »]
- SAINT-GÉRAND, Jacques-Philippe (2005). « Le Général de la pensée du langage : Entre Grammaire et Dictionnaire au XIX^e siècle », *Les prolongements de la grammaire générale en France au XIX^e siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 15-42.